

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Normandie dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Normandie
6 bis, rue Saint-Nicolas
14000 Caen
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [n](#) [y](#) [o](#) [i](#)



VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

Mairie BP 707
27137 Verneuil d'Avre et d'Iton
02 32 32 10 81
mairieverneuil@verneuilsuravre.fr



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

l'église Notre-Dame de Verneuil sur Avre

Eure



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Le début de la construction de l'église est daté au au XIIème siècle, comme en témoignent la nef et le chœur, bâtis en grison. Le transept et les collatéraux furent élevés au début du XVIème siècle, ils en pierre calcaire et en grès. La façade ouest fut érigée au XVIIème siècle. Le clocher actuel, avec son pigeonnier et sa flèche en ardoises, remplaça l'ancienne tour lanterne détruite par la foudre au début du XVIIème siècle. A la fin du XIXème siècle, l'abbé Dubois, curé de la paroisse, entreprit de grands travaux pour son église. C'est de cette période que datent les chapelles en grisons entourant le chœur. L'édifice renferme notamment deux statues en bois du XIIIème siècle ainsi qu'une riche collection de statues en pierre datant du XVIème siècle. Celles-ci sont pour la plupart les œuvres d'un atelier local d'imagiers, sculpteurs expérimentés.

A la même époque, le chœur de l'église Notre-Dame est également reconstruit et ses voûtes décorées de riches clés pendantes dans le style de Jean Goujon. Les restaurations entreprises à partir de 1870 dans un style néo-roman

forment un ensemble cohérent, rappelant l'architecture du temps de la fondation de la ville.

LE PROJET DE RESTAURATION

Dès 2014, la ville entreprend des études pour mieux connaître l'état de l'église. Il en ressort un estimatif d'intervention en 4 phases dont une première est réalisée en 2016 : la mise hors d'eau de la sacristie.

Le deuxième tranche, beaucoup plus importante concerne la restauration des transepts et du clocher. Elle sera exécutée dans les deux prochaines années. Le montant de cette tranche s'élève à 948 000 € HT. Si le Ministère de la Culture et le Département interviennent pour couvrir 60% de l'opération, il reste une large part à la ville qui souhaite faire appel à la générosité du public mais aussi des entreprises locales.

Montant des travaux	948 000 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	1er trimestre 2019

Crédit photos © Fondation du patrimoine



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
l'église Notre-Dame de Verneuil sur Avre

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59953
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Notre-Dame de Verneuil sur Avre

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre